

Réunion du Conseil Municipal du 17 Décembre 2010

Restructuration du Bâtiment de Roudoué

Attribution des marchés

Suite à l'avis public à la concurrence a été lancé dans la Presse en vue d'attribuer les travaux de restructuration des bâtiments de Roudoué à usage de centre de loisirs et la salle de Judo et la journée de négociation organisée le 14 Décembre 2010 , le Conseil Municipal :

- décide de confier les travaux comme suit :

| | | |
|-------------------------------------|---------------------|------------------|
| DEMOLITION - GROS ŒUVRE - VRD : BMB | : | 72 845.43 € HT |
| : | | |
| CHARPENTE - OSSATURE BOIS | : GROLEAU : | 77 000,00 € HT |
| COUVERTURE ZINC | : LE QUERE MORELLEC | 50 500.00 € H.T. |
| MENUISERIES EXTERIEURES ALU | : GROLEAU | 38 000.00 € H.T |
| MENUISERIES INTERIEURES | : GROLEAU | 21 825.87 € H.T. |
| SERRURERIE | : METAFER | 25 000.00 €H.T |
| CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS | : CARN | 41 924.55 € H.T |
| CARRELAGE – FAIENCES | : CRA LOUSSE | 22 000.00 € H.T |
| PEINTURE | : SOLEMUR | 9 600.00 € H.T |
| ELECTRICTE | : CAPE | 23 496.56 € H.T |

- autorise le Maire les marchés avec les différentes entreprises et prend acte que le lot N° 11 (Plomberie-Sanitaire-Chauffage) sera attribué ultérieurement après poursuite des négociations.

Salle des Forges

Chambre froide

Dans le cadre du réaménagement de la cuisine à la salle des Forges , le déplacement de la chambre froide s'impose. Après l'examen des différentes offres, le Conseil Municipal décide de confier à la société B.I.P (BREIZH ISO PRO) le déplacement de la chambre froide existante pour 700€ H.T et à M. Laurent DERRIEN la fourniture d'un groupe frigorifique neuf pour la somme de 2 215.70 € H.T.

Emprunt de 500 000 €

Pour financer les investissements en cours, le Conseil Municipal décide d'emprunter 500 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL des COTES D'ARMOR dans les conditions suivantes :

Taux fixe annuel : 3.56 %

Taux annuel correspondant pour un crédit à échéances constantes : 2.95 %

Assurances de la Commune

Le Conseil Municipal :

- décide de souscrire, à compter du 1er Janvier 2011 un contrat d'assurances auprès de GROUPAMA Loire Bretagne pour les lots

N° 1 - Dommages aux biens

N° 2 - Responsabilités

N° 3 - Flotte Véhicules Auto Mission

N° 4 - Protection Juridique

moyennant une prime annuelle de 9 256 € pour 2011.

Plateau sur élevé au lotissement du Courjou **Allées école élémentaire**

L'aménagement d'un plateau surélevé au lotissement du Courjou et le revêtement en enrobé de l'allée menant de l'école élémentaire et un cheminement interne ont été chiffrés par 2 entreprises. Les travaux sont confiés à l'entreprise HELARY pour un montant de 11 786.58 € T.T.C.